

On peut approuver de remplacer au compte de l'État un fourreau de sabre usé.

Pour les observations sur le singulier régime auquel est soumis l'armement de cette compagnie, je ne puis que me reporter à ma note du 8 novembre 1858...

---

*Nominations, mutations, etc.*

---

PAR DÉCRET IMPÉRIAL :

— En date du 9 septembre 1859 —

N° 174. — M. Liéby (Jean-Baptiste), lieutenant en premier à la 6<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine, a été promu au grade de capitaine d'artillerie.

---

PAR ORDRES OU DÉCISIONS DU COMMANDANT PARTICULIER,  
COMMISSAIRE IMPÉRIAL *p. i.* :

— En date du 1<sup>er</sup> septembre 1859 —

N° 175. — Le nommé Colombel est employé comme conducteur civil aux transports généraux.

— En date du 27 septembre 1859 —

N° 176. — Le nommé Clech, matelot de 3<sup>e</sup> classe, est nommé gardien du phare de Haapape.

N° 177. — Le nommé Hamon, soldat d'infanterie de marine, est nommé gardien de la bibliothèque du Gouvernement.

— En date du 28 septembre 1859 —

N° 178. — M. Hurtel est nommé gardien de la bibliothèque du Gouvernement.

N° 179. — Le sieur Casaubon, chargé du service des subsistances, en remettra la direction au magasinier Laurent.

---